

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE LE 3 JUIN DE L'AN 2024, À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue le 3 juin de l'an 2024, à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Lise Couture	Luc Bertrand
Pierre Morin	Robert Beaudreault
Robert Vallée	Sophie Poirier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le conseiller, Robert Vallée.

Était absent : Sylvain Dupuis.

Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024**
4. **Législation**
 - 4.1 Adoption du second projet de Règlement numéro 2024-273 amendant le règlement de zonage numéro 2006-109
 - 4.2 Adoption du premier projet de Règlement numéro 2024-274 - Concordance au Schéma d'aménagement de la MRC - ZPEGT cartographie
 - 4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-275 décrétant un emprunt de 1 978 000 \$ et une dépense de 1 978 000 \$ relatif à la réfection des avenues de la Traverse et Dansereau
5. **Administration générale**
 - 5.1 Rapport du maire
 - 5.2 Adoption des comptes de la période
 - 5.3 Dépôt des états financiers 2023
 - 5.4 Dépôt des états financiers 2023 - Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska
 - 5.5 Mérite municipal - Mise en candidature - Autorisation
 - 5.6 Opération Nez rouge - campagne 2024
 - 5.7 Biophare - Parrainage
6. **Sécurité publique**
 - 6.1 Ressources humaines - service incendie - embauche

7. **Transport routier**
 - 7.1 Avenues Dansereau et de la Traverse - Octroi de contrat
8. **Hygiène du milieu**
 - 8.1 Dépôt d'une demande - Prix des collectivités durables de la FCM
9. **Santé & bien-être**
10. **Urbanisme & mise en valeur du territoire**
 - 10.1 Dépôt d'un procès-verbal de correction - Demande de dérogation mineure 2024-04
11. **Loisirs & culture**
 - 11.1 Projet Circonflexe - Prêt à bouger - Achat d'équipement
12. **Correspondances**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 32.

Neuf (9) personnes étaient présentes.

2024-06-1877

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyée par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

2024-06-1878

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2024**

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

4. **LÉGISLATION**

2024-06-1879

4.1. **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-273 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-109**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Ours a adopté le règlement de zonage
n° 2006-109;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier
son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter le libellé concernant les essences
d'arbres prohibés;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter le libellé concernant les normes
d'implantation pour les arbres;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion fut donné par Robert Beaudreault,
conseiller, et que le projet de règlement 2024-273 amendant le règlement de zonage
numéro 2006-109 fut adopté à la séance du 6 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 2024-273 amendant le règlement de zonage numéro 2006-109 de la Ville de Saint-Ours.

2024-06-1880

4.2. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-274 - CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC - ZPEGT CARTOGRAPHIE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion fut donné par Lise Couture, conseillère, à la séance du 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a fait l'objet d'un vote et qu'il a été rejeté;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Ours a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Pierre-De Saurel a été modifié par le règlement 298-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé modifié de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter puisqu'il s'agit d'un exercice de concordance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

Le conseiller Pierre Morin demande le vote du conseil;

- Vote Pour : 4
- Vote Contre : 1

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 2024-274 - Concordance au schéma d'aménagement de la MRC - ZPEGT - cartographie.

4.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-275 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 978 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 1 978 000 \$ RELATIF À LA RÉFECTION DES AVENUES DE LA TRAVERSE ET DANSEREAU

Avis de motion est donné par Robert Beaudreault, conseiller, qu'il présentera à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement 2024-275 décrétant un emprunt de 1 978 000 \$ et une dépense de 1 978 000 \$ relatif à la réfection des avenues de la Traverse et Dansereau.

L'objet de ce règlement est de permettre la réalisation des travaux d'aqueduc, égouts et la réfection de la chaussée des avenues de la Traverse et Dansereau.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. RAPPORT DU MAIRE

L'état de la situation financière est fait aux personnes présentes, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et les villes*.

2024-06-1881

5.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 3 juin 2024 pour la somme totale de 393 795,26 \$ à même le budget 2024 et d'en autoriser leur paiement.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires.

Ville de Saint-Ours		
Liste des comptes payables		
au 3 juin 2024		
DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration générale		
Conseil municipal	122,81 \$	- \$
Gestion financière & administrative	46 904,90 \$	- \$
Évaluation	20,00 \$	- \$
Hôtel de Ville	1 293,31 \$	- \$
Sécurité publique		
Service de prévention incendie	4 013,18 \$	- \$
Sécurité civile	715,64 \$	- \$
Transport routier		
Voirie municipale	12 386,23 \$	51 896,06 \$
Déneigement	1 847,64 \$	- \$
Éclairage des rues	541,22 \$	- \$
Transport en commun	10 940,97 \$	- \$

Hygiène du milieu		
Approvisionnement & traitement eau potable	10 641,00 \$	41 712,00 \$
Réseau distribution d'eau potable	3 206,43 \$	- \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	2 817,39 \$	- \$
Réseau d'égouts & station de pompage	89,43 \$	- \$
Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	2 751,35 \$	- \$
Installations septiques	3 048,81 \$	- \$
Matières résiduelles	16 582,34 \$	- \$
Santé & bien-être		
Aide communautaire	131,25 \$	- \$
Aménagement, urbanisme et zonage		
Urbanisme et zonage	210,70 \$	- \$
Promotion et développement économique	15 501,10 \$	
Loisirs et culture		
Administration & activités récréatives	9 714,52 \$	- \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	194,66 \$	- \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	136,47 \$	- \$
Parcs régionaux	8 216,26 \$	- \$
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	414,54 \$	- \$
Activités culturelles - Bibliothèques	1 557,83 \$	- \$
Activités culturelles - Maison de la Culture	1 243,95 \$	- \$
Activités culturelles - Autres	300,00 \$	- \$
Remboursement cours	100,00 \$	- \$
Financement		
Dettes à long terme	29 720,34 \$	- \$
Immobilisations		
Immobilisations	40 261,14 \$	- \$
DAS - RRS - Ass. Coll.	28 534,67 \$	- \$
Salaires nets	32 782,65 \$	- \$
TPS à recevoir	4 163,75 \$	2 471,54 \$
TVQ à recevoir	4 143,82 \$	2 465,36 \$
TOTAL DES DÉPENSES	295 250,30 \$	98 544,96 \$

5.3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le vérificateur externe, M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, dépose et commente les états financiers et répond aux questions.

5.4. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023 - RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC RICHELIEU-YAMASKA

La directrice générale dépose les états financiers de la Régie Intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska pour l'année 2023.

2024-06-1882

**5.5. MÉRITE MUNICIPAL - MISE EN CANDIDATURE -
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les divers projets réalisés par la Ville en 2023;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de projets innovants pour des municipalités de moins de 5 000 citoyens;

CONSIDÉRANT la possibilité de présenter des projets dans le cadre du « mérite municipal » organisé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la directrice générale à déposer une demande, au nom de la ville de Saint-Ours, de mise en candidature pour les 2 catégories suivantes:
- Aménagement du territoire et urbanisme: Protection milieux humide;
- Municipalité et développement durable: gym communautaire gratuit (développement économique, social et environnemental).

2024-06-1883

5.6. OPÉRATION NEZ ROUGE - CAMPAGNE 2024

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour l'édition 2024 d'Opération Nez rouge Sorel-Tracy;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

DE renouveler la commandite annuelle pour Opération Nez rouge Sorel-Tracy pour la somme de 150 \$.

2024-06-1884

5.7. BIOPHARE - PARRAINAGE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Biophare pour le projet « La vie de notre écosystème » auquel 14 enfants de Saint-Ours participent;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

DE parrainer l'exposition du Biophare selon les termes fournis pour un montant de 140 \$.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-06-1885

6.1. RESSOURCES HUMAINES - SERVICE INCENDIE - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le départ récent de 3 pompiers volontaires au sein de la caserne;

CONSIDÉRANT la réception d'une candidature spontanée de M. Charles-Antoine Dupont, en voie de complétion de son DEP en sécurité incendie à l'IPIQ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service incendie de la Ville, M. Jean-Michel Simonot;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'EMBAUCHER Charles-Antoine Dupont à titre de pompier volontaire pour la Ville de Saint-Ours.

7. TRANSPORT ROUTIER

2024-06-1886

7.1. AVENUES DANSEREAU ET DE LA TRAVERSE - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réfection des avenues Dansereau et de la Traverse en 2024;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont nécessaires pour assurer la continuité des services essentiels;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres émis sur SEAO et les quatre soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation par Luc Brouillette, ingénieur mandaté sur ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

D'OCTROYER le contrat pour la réfection des avenues Dansereau et de la Traverse à Excavation McBM pour un montant de 1 977 226.06 \$ incluant les taxes.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2024-06-1887

8.1. DÉPÔT D'UNE DEMANDE - PRIX DES COLLECTIVITÉS DURABLES DE LA FCM

CONSIDÉRANT QUE la FCM propose depuis 2001 des prix des collectivités durables à travers le Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est fière de ses démarches en matière de développement durable en matière environnementale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la directrice générale à déposer une demande dans le cadre du Prix des collectivités durable de la Fédération Canadienne des Municipalités.

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1. DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-04

La directrice générale dépose le procès-verbal de correction.

On aurait dû y lire :

« CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement n'est pas conforme en raison de la non-conformité au niveau de la largeur au lot 3 734 625 (lot projeté no 2);

CONSIDÉRANT QUE la non-conformité représente un manque de 19 mètres;

...

CONSIDÉRANT QUE la dérogation sera de 19 mètres et de 313 mètres carrés;

...

A) Largeur du lot projeté no 2 est de 11 mètres (19 mètres); »

11. LOISIRS & CULTURE

2024-06-1888

11.1. PROJET CIRCONFLEXE - PRÊT À BOUGER - ACHAT D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la ville a déposé une demande dans le cadre du projet Circonflexe;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une subvention dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise l'achat des canots et kayaks;

QUE demande soit faite pour modifier l'équipement prévu afin de mieux
représenter les besoins.

12. **CORRESPONDANCES**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2024-06-1889

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 34, l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyée par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Robert Vallée,
Maire suppléant

Pascale Dalcourt,
Directrice générale & greffière-
trésorière

Je, Robert Vallée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.